



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Présents

Président : M. Jean BERTHY

Membre : M. Michel GAUVIN, M. Maurice BOISNOIR
M. François THISSERANT du Comité Directeur du DEF

PV du 25 janvier 2022

Ville de Quincy sous Sénart :

Stade Maurice Perraguin NNI 915140101

Installations visitées par M. BOISNOIR et M. BERTHY de la CDTIS du DEF le mardi 18 janvier 2022 à 10h30 en présence de M. SIMON Jean François responsable des espaces verts de la ville de Quincy sous Sénart

La CDTIS du DEF propose le classement de ce terrain au niveau T5 pelouse naturelle

Dossier transmis à la CRTIS pour confirmation de classement

Manque un troisième tendeur derrière les buts

Ville de Sainte Geneviève des Bois

Stade Léo Lagrange NNI 915490102

Deux représentants de la CDTIS du DEF se présenteront le mardi 8 février 2022 à 10h30 pour visiter les installations susnommées. Merci de mettre le terrain en configuration de match et le libre accès aux vestiaires.

De fournir :

Le plan de situation

Le plan coté du terrain

Le plan coté des vestiaires

L'A.O.P ou une attestation de capacité

Présence indispensable d'un représentant de la Mairie



Ville de la Ferté Alais

Stade Carnot NNI912320101 :

Deux représentants de la CDTIS du DEF se présenterons le mardi 15 février 2022 à 10h30 pour visiter les installations susnommées. Merci de mettre le terrain en configuration de match et le libre accès aux vestiaires.

De fournir :

Le plan de situation

Le plan coté du terrain

Le plan coté des vestiaires

L'A.O.P ou une attestation de capacité

Présence indispensable d'un représentant de la Mairie

Note à tous les clubs du département de L'Essonne :

Les clubs désirant faire confirmer l'homologation de l'éclairage de leur terrain de football (Catégorie E5, E6, E7) sont priés de faire leur demande à la CDTIS du DEF à l'adresse suivante : Secretariat@essonne.fff.fr

Le secrétaire
Michel GAUVIN

Le Président
Jean BERTHY

Prochaine réunion le mardi 1er Février 2022 à 15h